

Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Décision du Président / commande publique / marché public

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le marché notifié le 20 Décembre 2024 à l'entreprise « ELECTRICITE WACKERMANN » pour le marché de Travaux « Lot n°5 – Rénovation de l'Épicerie Sociale Intercommunale. », montant du marché : **8 645,00 € H.T.**

Vu la proposition d'**avenant n°1** ayant pour objet la balance financière des travaux. Montant de l'avenant n°1 : **561,20 € H.T.**

DÉCIDE

D'approuver l'**avenant n°1** portant sur la balance financière des travaux, une plus-value de **561,20 € H.T.**, portant le montant du marché à **9 206,20 € H.T.**

Fait à Niederbronn-les-Bains, le 10 octobre 2025.

Le Président,

Patrice HILT



COPIE EXECUTOIRE
13/10/2025
13/10/2025